



<https://www.agenda-2030.fr/>



## Économie circulaire et gestion durable des déchets (49)



### Lieu : Mauges Communauté (49)

### Objectifs :

Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets en mobilisant les acteurs pour réduire les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

### Historique :

Le Sirdomdi, dissous en 2017, a signé en 2015 un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire CODEC (2016-2018) avec l'ADEME. Début 2018, Mauges Communauté, communauté d'agglomération récente (2016), a pris le relais du Sirdomdi pour animer, au sein de son service déchets, le CODEC. Pendant 3 ans, la collectivité a mobilisé 4.5 ETP en interne au service déchets et 5 ETP en externe confiés aux 3 chambres consulaires et à 2 associations CPIE Loire Anjou - Boboplanète.

### Actions mises en place :

Dans le cadre du CODEC (Contrats d'Objectif Déchets économie circulaire), la collectivité doit mettre en place une quarantaine d'actions sur l'ensemble des champs de l'économie circulaire. Parmi les principales on peut citer le fait d'accompagner 50 restaurants collectifs et 11 restaurants commerciaux pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans le même domaine, les solutions de valorisation des restes de cuisines et de table de la restauration collective, de la restauration commerciale, des métiers de bouche et de groupes d'habitants sont soutenues et développées *via* le compostage collectif ou la collecte de biodéchets par des prestataires privés.

Dans le même ordre d'idée, la communauté favorise aussi la valorisation des végétaux *in situ* pour les habitants, les collectivités et les professionnels.

Concernant les entreprises, grosses productrices de déchets, 15 diagnostics ont été réalisés. Mauges Communauté accompagne aussi 3 actions d'écologie industrielle et territoriale. En complément, une des actions du CODEC est le développement du réseau de Répar'acteur au nombre de 24 actuellement (voir la fiche « Réseau Répar'Acteur » de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat) et la sensibilisation des artisans en proposant le dispositif Eco-Défi à une quinzaine d'entre eux.

Sur le thème du réemploi, la collectivité doit réaliser une étude sur le retour de la consigne auprès des producteurs locaux et réhabiliter un bâtiment pour accueillir une association de réemploi.

Le CODEC précise aussi dans les actions à mettre en œuvre l'amélioration et la réduction des déchets du second œuvre du bâtiment, notamment au travers de concertations avec les acteurs du territoire. En parallèle, pour les particuliers, l'extension des consignes de tri ainsi que l'optimisation des déchetteries avec contrôle d'accès est prévue.

Enfin, des actions de sensibilisation pour le grand public (2 défis zéro déchet) et professionnels (Evènement Economie Circulaire, les Mauges accélèrent) sont planifiées.

### Parallèlement au CODEC :

la collectivité participe :

- Au test pour la création du référentiel ECI proposé aux collectivités par l'ADEME (2018).
- Au projet Européen Biorégio piloté par l'AC3A aux côtés de la Région Pays de la Loire (2016-2021).

la collectivité met en place :

- Un Plan Climat Air Energie Territorial-PCAET (2019-2024) faisant suite à 2 PCET (2009-2018)
- Un Plan Alimentaire Territorial - PAT (2019-2024) après un premier PAT (2016-2018),

### Actions 2019 :

Le CODEC est en phase de bilan. Les conventions avec les partenaires se terminent au cours de l'année 2019.

Mauges communauté va continuer à favoriser le déploiement de l'économie Circulaire en partenariat avec les acteurs de son territoire.

Au sein du service déchets, les actions de prévention des déchets continuent de se déployer avec 4.5 ETP dédiés aux démarches de réduction des déchets des usagers en vue de réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA).

### **Partenaires :**

- Relais : les trois chambres consulaires (chambre d'agriculture, CCI et CMA) et les associations et structures d'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et les Collectivités Territoriales.

### **Financements :**

- Mauges Communauté
- Partenaires pré-cités
- ADEME

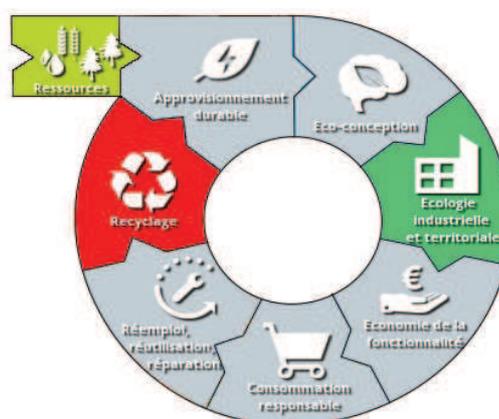
### **Contact :**

**Mme GERARD Mary**

- Chargée prévention des déchets
- [m-gerard@maugescommunaute.fr](mailto:m-gerard@maugescommunaute.fr)
- Tel : 02 41 71 77 07

### **Démarche de la collectivité :**

- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version d'avril 2019